



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 septembre 2023
(OR. en)

12743/23

CFSP/PESC 1222
CSDP/PSDC 626
COAFR 301
POLMIL 232
CSC 424
EUMPM NIGER 28
PSC DEC 35

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION (PESC) 2023/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ
portant nomination du commandant de force de la mission
de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger) et
abrogeant la décision (PESC) 2023/614 (EUMPM Niger/2/2023)

DÉCISION (PESC) 2023/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de force de la mission
de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger)
et abrogeant la décision (PESC) 2023/614
(EUMPM Niger/2/2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2022/2444 du Conseil du 12 décembre 2022 relative à une mission de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger)¹, et notamment son article 5, paragraphe 1,

¹ JO L 319 du 13.12.2022, p. 86.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2022/2444, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant la nomination du commandant de force de la mission EUMPM Niger (ci-après dénommé "commandant de force de la mission de l'Union européenne").
- (2) Le 14 mars 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/614¹ portant nomination du colonel Antonio D'AGOSTINO en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne pour l'EUPM Niger.
- (3) Le 17 août 2023, les autorités militaires italiennes ont proposé de nommer le colonel Antonio STASI pour succéder au colonel Antonio D'AGOSTINO en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne à partir du 19 septembre 2023.
- (4) Le 23 août 2023, le commandant de la mission EUMPM Niger a soutenu cette proposition.
- (5) Le 23 août 2023, le Comité militaire de l'Union européenne a recommandé que le colonel Antonio STASI soit nommé commandant de force de la mission de l'Union européenne à partir du 19 septembre 2023.
- (6) Il y a lieu de prendre une décision portant nomination du colonel Antonio STASI en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne à partir du 19 septembre 2023, et d'abroger la décision (PESC) 2023/614,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2023/614 du Comité politique et de sécurité du 14 mars 2023 portant nomination du commandant de force de la mission de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger) (EUMPM Niger/1/2023) (JO L 80 du 20.3.2023, p. 93).

Article premier

Le colonel Antonio STASI est nommé commandant de force de la mission de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM Niger) à partir du 19 septembre 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2023/614 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 19 septembre 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK